



Nommée Directrice Régionale de la DRIHL le 5 juillet dernier, Isabelle Rougier s'exprime sur ses missions et ses objectifs en faveur du logement et de l'hébergement en Île-de-France.

Qu'apporte votre expérience riche et variée (conseil région, IGAS, cabinets ministériels, Anah) à vos nouvelles fonctions ?

J'ai pris mes fonctions le 23 juillet dernier. Je mesure tout d'abord l'honneur et la confiance que m'ont témoigné les ministres des Solidarités et de la Santé et de la Cohésion des Territoires, ainsi que le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris.

Mon parcours professionnel m'a effectivement permis d'appréhender les politiques de solidarité - tant sociales que territoriales - du point de vue de différentes institutions mais avec un fil rouge : les problématiques d'habitat et de politique de la ville, l'hébergement des personnes sans abri et l'accès au logement. Je retrouve aujourd'hui dans le champ de la DRIHL l'ensemble de ces aspects avec une capacité - nouvelle pour moi - à les mettre en cohérence, à une échelle à la fois stratégique et opérationnelle.

En quoi consisteront vos missions ?

La DRIHL a pour mission d'héberger, de loger et de développer la construction pour répondre à la diversité des besoins des habitants d'Île-de-France. À la tête de cette direction, ma mission est de veiller à ce que le chemin parcouru depuis la création de la DRIHL voici un peu plus de 8 ans pour remédier aux situations vécues par les Franciliens en recherche d'un hébergement ou d'un logement abordable, se poursuive tout en s'inscrivant dans une plus grande solidarité et cohérence régionale.

Dans ces domaines, l'État ne peut faire seul. Je m'attacherai à aborder dans un esprit de concertation, de confiance et de respect mutuel les différents partenariats avec les collectivités territoriales, les professionnels du logement, les associations et leurs fédérations, et les autres services de l'État. Dès mon arrivée, j'ai commencé à consulter ces acteurs et je poursuivrai les échanges afin de préparer dans les meilleures conditions les nombreux chantiers et échéances à venir.

Quelles sont les grandes orientations de la DRIHL pour les mois qui viennent ?

La feuille de route de la DRIHL est dictée par les priorités fixées par le Gouvernement, tout d'abord en matière d'accès au logement des personnes sans domicile conformément au programme « Logement d'abord ». Il s'agit également de maintenir un niveau production de logement - en particulier de logement social - conforme aux besoins de notre région et d'améliorer l'habitat privé pour répondre notamment aux situations d'insalubrité et de précarité énergétique. Enfin, la transformation des quartiers en politique de la ville doit se poursuivre dans le cadre du nouveau programme de rénovation urbaine.

Pour mettre en œuvre ces orientations, le législateur est en train de définir de nouveaux leviers, à travers le projet de loi « ELAN », qu'il nous appartiendra de décliner en Île-de-France dans les prochains mois.

En quoi la DRIHL peut renforcer la confiance des citoyens dans l'action publique ?

L'intervention de la DRIHL concerne l'un des besoins fondamentaux et prioritaires de chaque personne : avoir un toit adapté à ses aspirations et à ses besoins. Dans une région marquée par la crise du logement et les phénomènes de précarisation, la tâche est immense. La confiance dans l'action publique est liée à notre capacité à apporter des solutions, en particulier pour les personnes les plus en difficulté, dans un cadre d'équité et de solidarité territoriale. Elle repose aussi à mon sens sur notre faculté à agir dans le long terme pour adapter qualitativement et quantitativement le parc de logement en Île-de-France, en anticipant les évolutions du territoire.